

*Initiatives parlementaires*

plus ouvert et accorder un plus grand rôle aux députés dans l'élaboration des politiques.

• (1425)

Ce ne sont là que quelques-unes de nos préoccupations communes. En outre, évidemment, nous convenons qu'il faut réexaminer les programmes et les politiques pour veiller à ce qu'ils continuent de répondre aux besoins des Canadiens.

Plus précisément, le vérificateur général a toujours cru en la nécessité d'une meilleure déclaration des informations financières au Parlement. Cette année ne fait pas exception. En effet, M. Desautels a consacré un chapitre entier de son rapport à son point de vue qu'une meilleure information était nécessaire en ce qui concerne la dette et le déficit.

À cette fin, le ministère des Finances a fait paraître deux documents qui aideront les Canadiens à mieux comprendre la dette et le déficit. Dans une de ces publications, il donne des renseignements de base sur la présentation des dépenses dans le budget fédéral et les comptes publics. Ce document aidera les Canadiens à mieux comprendre les dépenses budgétaires du gouvernement fédéral. De plus, une publication plus étoffée sur les dépenses fédérales donne davantage de détails.

À titre de députée fédérale, je suis personnellement très satisfaite que le vérificateur général ait accepté sans réserves les comptes publics de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1993.

La grande raison d'être de ces comptes est de renseigner le Parlement et, par son entremise, tous les Canadiens. Ils doivent permettre de saisir plus facilement la nature et l'ampleur des questions financières et des ressources dont le gouvernement doit s'occuper.

Il incombe au vérificateur général de les étudier. L'an dernier, le vérificateur général a dit que, selon lui, les états financiers du gouvernement seraient plus compréhensibles s'ils étaient présentés dans un rapport financier complet, mais succinct. Ce que M. Desautels demandait, c'était un rapport financier analogue aux rapports annuels des sociétés privées. C'est précisément ce que le gouvernement a fait. Pour rendre les états financiers du gouvernement du Canada plus accessibles, nous avons ajouté un nouveau chapitre aux comptes publics de 1993.

[Français]

Pour la première fois, nous avons présenté un résumé des faits nouveaux survenus dans le domaine de l'économie au cours de l'année, un examen de la situation financière et un ensemble d'états financiers condensés. Les nouveaux graphiques et organigrammes illustrent des données financières complexes et leur mode de présentation en facilite la compréhension.

[Traduction]

Dans son allocution au Canadian Club, M. Desautels a eu des éloges au sujet de ce nouveau chapitre des comptes publics, qui, selon lui, comprend un certain nombre d'indicateurs qui devraient aider les Canadiens à mieux comprendre la situation financière du gouvernement. À la même occasion, le vérificateur général a donné une bonne note au gouvernement pour avoir

commencé à améliorer l'information sur les déficits et la dette et avoir donné plus de transparence au processus budgétaire.

Le gouvernement a fait de grands progrès dans cette voie grâce aux consultations prébudgétaires. Le ministre des Finances a rencontré des centaines de Canadiens et recueilli directement leur point de vue sur les mesures à prendre pour redresser l'économie, créer des emplois et redonner aux Canadiens foi en leur avenir.

Pour conclure, j'ai fait valoir l'importance de la contribution du vérificateur général à une meilleure compréhension des problèmes qui se posent au gouvernement. Il n'y a pas de doute que le travail du vérificateur général est une incitation importante pour prendre des mesures constructives.

Cette incitation serait-elle plus grande si M. Desautels faisait rapport au Parlement plusieurs fois par année? Nous avons un système qui marche bien, à l'avantage de tous les Canadiens. Perdriions-nous plus sur le plan de la cohérence, des possibilités de comparaison et de l'impact que ce que nous gagnerions? Ces questions méritent une sérieuse réflexion.

**M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River):** Monsieur le Président, je suis très heureux de me prononcer à la Chambre sur la question de la fréquence des rapports du vérificateur général. Je profite de l'occasion pour remercier le député d'Ottawa-Vanier qui a présenté ce projet de loi.

Tous les députés de la Chambre apprécient la précieuse contribution que le vérificateur général apporte chaque année à la façon dont le gouvernement gère l'argent des contribuables. À l'instar des contribuables et des médias nationaux, nous attendons tous avec impatience le rituel annuel d'automne qu'est le dépôt du rapport du vérificateur général.

En tant qu'institution, le poste de vérificateur général remonte au Canada à avant la Confédération. À cette époque, tout chèque émis par le gouvernement devait au préalable être approuvé par le vérificateur général.

• (1430)

Le rôle du vérificateur général a beaucoup changé depuis, tout comme les méthodes de gestion du gouvernement. Le vérificateur général demeure néanmoins, pour la Chambre et pour le contribuable, le contrôleur indépendant, et le député d'Ottawa-Vanier a raison de chercher à faire en sorte que cette charge soit remplie comme il se doit.

Il faut se rappeler que le vérificateur général n'agit pas tout seul. Son travail seconde et complète celui d'autres institutions et mécanismes mis en place pour surveiller la gestion gouvernementale. La gestion des programmes financiers des ministères est examinée soigneusement par le secrétariat du Conseil du Trésor, des vérificateurs internes ainsi que des évaluateurs qui collaborent avec le vérificateur général au maintien d'un systè-